



A.L.L.
Société par Actions simplifiée
Au capital de 200 000 Euros
Siège Social : Immeuble Courcelles-Wilson
22/24, rue du président Wilson
92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 533 049 268

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2012

L'an deux mille Douze, le vingt neuf février à 11 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Philippe LEIGNIEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président en fonction, démissionnaire,
- Quitus à donner au Président sortant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après exposé du Président et échange de diverses observations, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Daniel DORCHIES aux fonctions de Président de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Philippe LEIGNIEL, démissionnaire.

Monsieur Daniel DORCHIES déclare accepter et n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, par dérogation aux dispositions statutaires, décide que la démission de Monsieur Philippe LEIGNIEL de son mandat de Président prend effet à la date de ce jour.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Philippe LEIGNIEL pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

